



**A Monsieur le Bourgmestre,
Freddy THIELEMANS
Hôtel de Ville
Grand Place 1
1000 Bruxelles**

Recommandée
Bruxelles, septembre 2007

Concerne : Lettre d'information mensuelle septembre 2007

Cher Bourgmestre Thielemans

En janvier les hôtels de passe furent mis en demeure de rentrer leur déclaration afin d'être en règle avec la nouvelle loi communale 'Taxe sur les hôtels de passe', et ce pour l'année fiscale 2006. Des 11 établissements qui furent classés 'hôtels de passe' une majorité se trouve dans le quartier Alhambra.

Nous voici huit mois plus tard et nous nous demandons si vos services ont reçu les déclarations et ont pu les traiter de telle sorte que nous puissions obtenir des réponses aux questions suivantes :

- Combien d'hôtels de passe ont effectivement rentré leur déclaration ?
- Combien rapporte la taxe?
- Combien paie chaque hotel?
- Combien d'hôtels ont engagé un avocat afin de contester cette taxe?
- Allez-vous, comme promis publiquement, prendre des mesures énergiques envers les non-payeurs et éventuellement faire fermer les hôtels ?

La taxe sur les hôtels de passe est un instrument important pour prendre en charge le problème des nuisances liées à la prostitution de rue. Les hôtels sont actuellement ouverts 24 heures sur 24 et occasionnent surtout la nuit une surcharge de nuisances. Tant qu'ils pourront tirer profit de la prostitution, la nuisance occasionnée par la prostitution de rue dans le quartier Alhambra ne sera pas rompue. Nous espérons que vous tiendrez parole et ainsi contribuerez à améliorer les conditions de vie du quartier Alhambra.

Salutations amicales

Comité Alhambra